



Centre national d'information indépendante sur les déchets

---

## L'AFSSA "RECTIFIE" SES CHIFFRES DE CONTAMINATION DES FRANÇAIS PAR LES DIOXINES... ET CONTINUE DE MENTIR

**Paris, le 30 octobre 2000.** La semaine dernière, le CNIID révèle l'un des plus fantastiques exemples de manipulation de l'information de ces dernières années. Deux jours plus tard, avec une remarquable discrétion, l'Afssa met sur son site internet un début d'aveu intitulé "Dioxines : rectificatif". Le CNIID n'y est cité qu'en bas de page, alors que l'association est à l'origine de ce virage sur l'aile, mais on en est plus à une malhonnêteté intellectuelle près.

Au départ, l'Afssa avait divisé par 3 les véritables chiffres. Malgré ce "rectificatif", l'Afssa continue de mentir, et le CNIID se voit contraint de "rectifier" le rectificatif, qui comporte entre autres une erreur originale. En effet, pour l'Afssa :  $1,3 \times 2 = 2$ . De plus, une partie des molécules toxiques que l'OMS demande explicitement de prendre en compte, les PCBs, amène à une multiplication des faux chiffres de l'Afssa, non pas par 2, mais par 3 en moyenne, comme le dit l'OMS : « Si la contribution en TEQ des PCBs "dioxin-like" est également considérée, elle est presque égale à deux fois la contribution des PCDD/Fs » (1).

Le 30 juin, l'Afssa annonce dans tous les médias par conférence de presse et communiqué de presse que la contamination moyenne des Français se situe autour de 1,3 pg/kg/jour (2). Ce fameux chiffre lui fait tirer les conclusions suivantes : par rapport à la Dose journalière admissible (DJA) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), nous sommes nettement en-dessous de la limite à ne pas dépasser de 4 et proche de la limite de "qualité" de 1. Dormez, braves gens, pendant que se construisent des incinérateurs de déchets.

Or le CNIID a dévoilé les quatre subterfuges utilisés pour abaisser les chiffres réels : les dioxines entrant par inhalation ne sont pas comptabilisées ; les deux premières années de la vie, durant lesquelles l'être humain est le plus exposé, ont été enlevées du calcul ; les facteurs d'équivalence toxique (TEFs) ne sont pas les bons ; les PCBs, des polluants dont certains ont une action similaire aux dioxines, ne sont pas pris en compte. Or la norme OMS est calculée pour inclure ces quatre éléments basiques. Ne pas les inclure est tout simplement malhonnête, et aussi grossier que de dire que les nuages radioactifs s'arrêtent aux frontières. Rappelons le contexte. L'amiante tue environ 2000 personnes chaque année en France selon l'Inserm, tandis que les dioxines tuent entre 1800 et 5200 personnes chaque année, selon le Comité de prévention et de précaution, organisme dépendant du ministère de l'Environnement. Ce qui ne signifie pas que l'amiante n'est pas dangereux, mais que le scandale de la dioxine est pour l'instant étouffé.

En réalité, la population française dans son ensemble est exposée à plus de 4 pg/kg/jour, c'est-à-dire que la limite de l'OMS est globalement dépassée. En matière de santé publique, un polluant peut éventuellement dépasser une norme pour certains segments de la population — par l'exposition au travail pour les éthers de glycol, par l'exposition dans des bâtiments insalubres pour le saturnisme, etc. Cependant, il est plus rare qu'un polluant soit à ce point omniprésent qu'il en arrive à dépasser une norme pour l'ensemble de la population... Et quelle norme ? La norme qu'a choisie l'Afssa est la plus laxiste du monde, à 4, alors que l'EPA, le ministère de l'Environnement américain, fixe une norme à 0,01.

De plus, l'un des grands arguments de l'Afssa consiste à dire que même les 5 % de la population les plus exposés — cela ne fait jamais que 3 millions de personnes — ne dépassent pas la limite de 4. Or le chiffre officiel de 2,52 devient... 9,45 pg/kg/jour une fois débarrassé des trucages. Des milliers de français contractent des cancers dus à la dioxine, mais cela se passe dans une remarquable discrétion. Le CNIID demande un moratoire sur la construction de toute nouvelle source de dioxines en France.

Pour plus d'information, contacter Pierre-Emmanuel Neurohr au 01 55 78 28 60 ou au 06 12 11 04 51.

(1) Draft reevaluation of the tolerable daily intake, Dr Liem, OMS/IPCS, 25 mai 1998.

(2) Picogramme (millionième de millionième de gramme) par kilo de poids corporel et par jour.